

RAPPORT ANNUEL 2005



Notre promesse...

Mieux
garantir
votre avenir!

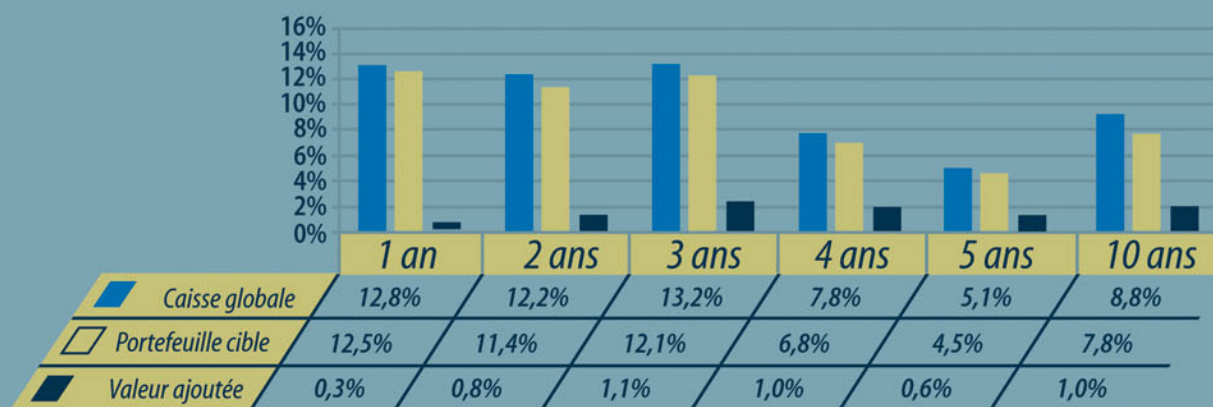
Régime de
Retraite de
l'Université
du Québec



Rendement de l'exercice

Le Régime a réalisé en 2005 un taux de rendement brut de 12,8 %, un résultat au-dessus du portefeuille cible et supérieur à la moyenne des caisses de retraite canadiennes. L'actif du Régime s'élève à près de 1,9 milliard \$ au 31 décembre 2005.

Rendement annualisé au 31 décembre 2005

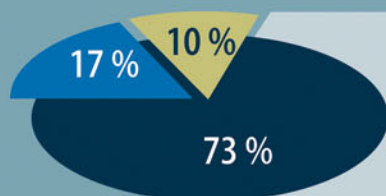


Situation financière du Régime

Dépôt auprès des autorités d'une évaluation actuarielle en date du 28 février 2005. Cette évaluation présente un surplus sur base de capitalisation de 55,1 M \$ (103,3 %) et un déficit de solvabilité de 129,0 M \$ (92,9 %)

La cotisation totale est passée au 1^{er} juillet 2005 de 15,5 % à 17,9 % de la masse salariale, soit une cotisation pour l'employé de 10,4 % du salaire ajusté (le salaire moins 25 % du maximum des gains admissibles aux fins de la Régie des rentes du Québec), l'employeur verse la même cotisation

Les résultats de la deuxième « Revue de la situation financière » démontrent un surplus de 11 M \$ permettant ainsi d'indexer la portion des rentes versées aux retraités pour le service après 2004 à plein IPC et ce, rétroactivement



Qui sont les membres de votre Régime de retraite ?

Votre Régime est relativement jeune, ce qui explique que les retraités ne représentent que 17 % de la clientèle.

Total: 10 658 1 768 retraités (17 %) 1 094 ex-participants (10 %) 7 796 participants (73 %)

Le Régime de retraite de l'Université du Québec : une équipe qui bouge !

- Élaboration du premier plan stratégique du Secrétariat 2005 – 2008 supporté par un plan d'affaires annuel
- Mise sur pied d'un groupe de travail pour assurer un meilleur financement du Régime
- Finaliste aux Fidéides 2006 organisés par la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec

Quelles sont les caractéristiques de votre Régime à prestations déterminées ?

Votre rente est garantie et la prestation est déterminée d'avance par une formule en fonction de votre nombre d'années de service et de votre salaire moyen des 5 meilleures années

Comme les prestations sont garanties à l'avance, elles vous seront versées peu importe le rendement que la caisse réalisera toute la vie durant. En ce sens, le Régime supporte le risque d'investissement pour vous

Table des matières

M essage du président du Comité de retraite	2	R apport du directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité	14
A dministration du Régime	3	R apport de la directrice des services administratifs	15
R apport du directeur général	4	A ctivités et autoévaluations des comités	16
S anté financière du Régime	5	R apport de la directrice conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques	17
R evue de la situation financière au 31 décembre 2005	6	É tats financiers et notes afférentes	18
R apport du directeur de l'actuariat	7	L a Fédération des retraités de l'Université du Québec et ses associations affiliées	28
C otisation et rente	8	L iste des retraités et des décès	29
C aractéristiques des participants	9	C omités, direction du Secrétariat et partenaires	31
M odifications au Régime et calcul de la rente	10	A ssemblées annuelles et calendrier	33
R ésultats des rendements pour l'exercice 2005	11		

Message du président du Comité de retraite

Parmi les différents outils utilisés par les caisses de retraite pour communiquer avec leurs participants, le rapport annuel représente sans doute l'un des documents les plus accessibles pour connaître les activités et les résultats de la dernière année. Il permet aussi de mieux évaluer les perspectives à venir.

Dans ce contexte, il est important de rappeler trois grandes responsabilités relevant du Comité de retraite. La première consiste à s'assurer de la sécurité et de la croissance des sommes investies dans le régime de retraite. La seconde vise à fournir le meilleur service à tous les participants. La troisième demande au Comité de maintenir en tout temps une saine situation financière du Régime. Cela se traduit par une capitalisation et une solvabilité suffisantes de façon à remplir les engagements du Régime envers tous ses cotisants.

Pour ce qui est de la première responsabilité, en 2005, les marchés financiers ont réalisé une bonne performance pour la troisième année successive. Cette situation est fort stimulante pour notre caisse de retraite qui en a grandement profité, affichant des résultats au-dessus de notre portefeuille cible et dépassant la moyenne des caisses de retraite canadiennes depuis ces trois dernières années.

En ce qui a trait aux services aux participants, des efforts ont été consacrés l'an passé pour améliorer la communication et multiplier les rencontres avec les différents intervenants dans le but de toujours mieux satisfaire aux attentes. En réponse à cette initiative, les commentaires des participants confirment leur appréciation. Cependant, nous voulons aller plus loin en ce domaine. Ainsi, au cours des prochains mois, le Comité de retraite retiendra les services d'une firme d'experts pour conduire un sondage auprès de tous les membres actifs et retraités du Régime. Cet exercice aura pour but de bien connaître leur degré de satisfaction et combler, dans la mesure du possible, les besoins exprimés à cette occasion.

Au sujet de la situation financière du Régime, le Comité a demandé à la firme d'actuaire externes de produire une évaluation actuarielle en date du 28 février 2005. Les résultats démontrent un taux de capitalisation de 103,3 % alors que celui de la solvabilité s'élève à 92,9 %. Le Comité a donc relevé la cotisation requise auprès des employés et des employeurs à 17,9 %, à compter du 1^{er} juillet 2005. Du côté de la capitalisation, la dernière évaluation montre que le Régime demeure pleinement capitalisé. En solvabilité, nous nous situons selon les termes de la Régie des rentes du Québec « en zone de confort ».

L'exigence de tester la solvabilité des régimes de retraite repose sur des contraintes de taux d'intérêt à long terme alignés sur des obligations du gouvernement du Canada. Or, les taux se situent à leurs plus faibles niveaux depuis 50 ans. En 2005, ils ont encore diminué, ce qui a pour conséquence de gonfler le coût des promesses de rente faites aux retraités, présents et futurs. Dans le jargon des actuaires, c'est ce qui explique le déficit de solvabilité (92,9 % vs 100 %).

Les mesures de flexibilité mises en place au 1^{er} janvier 2005 nous aident à atténuer notre situation de solvabilité. En effet, ces mesures ont ouvert la voie à la mise sur pied d'une « réserve » qui s'accumulera au fil des ans. Je tiens à souligner le succès de cette opération qui a mis à contribution tous les intervenants du réseau de l'Université du Québec. Son caractère innovateur a d'ailleurs été applaudi à plusieurs reprises en cours d'année par différents forums regroupant de grandes caisses de retraite canadiennes.

On évalue à plus de 80 % le coefficient des régimes canadiens à prestations déterminées en situation de déficit. Toutes proportions gardées, il semble que le contexte soit le même au Québec.

Le plan stratégique 2005-2008 adopté par le Comité de retraite en juin dernier contient les moyens modernes et les plus sophistiqués pour mieux observer, mesurer et projeter l'évolution de la caisse de retraite. Ce nouvel outil aidera le Comité et le Secrétariat à agir, dans un environnement favorable, sur le maintien et l'amélioration de la santé financière, de la manière la plus éclairée et la plus efficace possible.

Alternance des membres dans la composition du Comité

L'année 2005 a été mouvementée au sein du Comité de retraite. À cet égard, j'aimerais souligner le départ de madame Joanne Roger qui a collaboré pendant plus de quinze ans au Comité, de madame Nicole Dubuc, membre depuis 1999, de monsieur Jacques Desmeules, représentant l'Assemblée des gouverneurs de 1997 à 2005, de madame Lucie Rouillard, nommée au Comité en 2001 ainsi que de monsieur Serge Potvin, ayant participé aux travaux des comités depuis 2002. Je ne saurais passer sous silence l'excellent travail de monsieur Marc Jean qui a agi à titre de premier président du Comité de déontologie. Toutes ces personnes ont contribué de façon importante aux activités des comités.

Administration du Régime

Par la même occasion, je souhaite la bienvenue comme nouveaux membres du Comité de retraite à madame Andrée Castonguay, messieurs John R. Hodgson, Pierre-Paul Mercier, Gilles Picard, Pierre Coulombe et Florent Vignola.

Garder le cap

Présider le Comité de retraite et servir les participants dans leur meilleur intérêt demeurent un grand privilège pour moi. Comme je l'indiquais en assemblée annuelle l'an dernier, nous serons confrontés à des défis de taille dans les années à venir. Je suis confiant que nous continuerons à faire les bons choix afin de préserver notre Régime dans des conditions optimales.

Au nom de tous les membres du Comité de retraite, je vous remercie sincèrement de votre support. ■■■

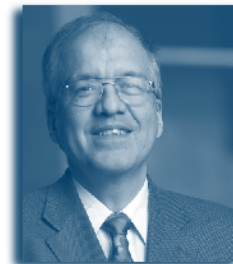


Marc Papillon

Marc Papillon, FCA
Président du Comité de retraite
Université du Québec
à Trois-Rivières



Michel Quimper,
Vice-président
du Comité de retraite
Université du Québec



Michel Lizée,
Président du Comité
de placement
Université du Québec
à Montréal



Dany Rondeau,
Présidente du Comité
de déontologie
Université du Québec
à Rimouski



Louise Laflamme,
Présidente du Comité de
vérification
École nationale
d'administration publique



Richard Laflamme,
Directeur général et
Secrétaire du Comité de retraite
Secrétariat du Régime

Rapport du directeur général



La gestion d'un régime de retraite à prestations déterminées se complexifie avec les années. Elle fait appel à plusieurs disciplines et talents. L'Institut canadien des actuaires resserre ses normes, la gouvernance accentue sa présence et les produits financiers recèlent davantage de subtilité sans nécessairement générer de meilleures performances. Les administrateurs de fonds de pension évoluent à l'intérieur d'une fourchette de risques scrutée de toutes parts, dans une conjoncture que les régimes d'aujourd'hui n'ont, pour la majorité, jamais connue.

À ce portrait, il faut ajouter une communication impeccable livrée dans un langage simple, rassurant et vulgarisé au maximum. Quel défi motivant !

Oui, il s'agit d'un contexte vivifiant en évolution constante.

Comment se porte le Régime de retraite de l'Université du Québec dans cet environnement ?

L'année 2005 s'est terminée en procurant un rendement brut de 12,8 %, surpassant pour une troisième année consécutive la cible fixée par le Comité de retraite. L'actif net du Régime s'élève à 1,877 milliard \$ au 31 décembre 2005, en hausse de 229 M \$ depuis l'an dernier. Ce très bon résultat provient non seulement de la répartition de nos avoirs parmi différentes catégories d'actifs performants, mais aussi d'une importante valeur ajoutée générée par certains de nos gestionnaires de portefeuilles. Cette année, l'immobilier, les actions canadiennes et la dette de pays émergents ont apporté la plus grande contribution.

Dans le tumulte de marchés boursiers aussi fébriles, le travail soutenu du personnel du Secrétariat a conduit à l'élaboration du premier plan stratégique du Régime. Ce document, étayé par un plan d'affaires annuel, facilitera grandement la planification ainsi que le choix d'orientations et d'objectifs ciblés d'abord et avant tout sur la « pérennité » de notre Régime. Les pages qui suivent présentent plus en détail les réalisations des comités supportés par l'équipe d'experts du Secrétariat qui, comme vous le lirez, s'est démarquée de manière assidue par son engagement tout au long de l'année.

Un aperçu des dossiers de l'année 2006

Depuis le dernier budget du gouvernement fédéral, les caisses de retraite peuvent investir partout dans le monde. Suite aux pressions exercées par plusieurs associations, les régimes ont obtenu d'Ottawa l'élimination du plafond de 30 % de leurs investissements à l'étranger. Ces limites empêchaient de participer pleinement à des croissances économiques plus grandes que la nôtre. Afin d'augmenter le potentiel de rendement du portefeuille, des efforts seront consacrés à la mise en place de stratégies de placements hors du Canada. Cette opération s'effectuera en association avec la révision du budget de risque de chaque classe d'actifs.

Par ailleurs, un programme complet et amélioré visant la formation des membres des comités soutiendra ceux-ci dans la mise à niveau de leur connaissance du milieu de la retraite et celle de leurs rôles et devoirs de fiduciaires. Enfin, la refonte du site Internet du Régime favorisera les participants qui souhaitent se prévaloir de ce système d'information de plus en plus utilisé.

La conjugaison de ces initiatives, encouragée par le support du Comité de retraite, appuiera la justification des quatre orientations du plan stratégique, soit :

1. Assurer la gestion du risque afin de favoriser la solidité financière du Régime et un rendement optimal ;
2. Accroître la gouvernance en toute transparence ;
3. Promouvoir le Régime auprès des clientèles afin d'améliorer leur compréhension dans le but de leur permettre de prendre des décisions éclairées ;
4. Poursuivre le développement de notre expertise pour mieux exercer notre leadership de compétence.

En terminant, je tiens à souligner ma reconnaissance envers tous les membres des comités et les employés du Secrétariat sans lesquels le Régime de retraite de l'Université du Québec ne serait certainement pas le même. ■■

Richard Laflamme
Directeur général

Santé financière du Régime

Évaluation actuarielle déposée auprès des autorités au 28 février 2005

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR), une évaluation actuarielle doit être déposée minimalement à tous les trois ans auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ). L'évaluation précédente avait été effectuée en date du 31 janvier 2004. Le Régime a de nouveau soumis à la RRQ une évaluation actuarielle en date du 28 février 2005.

Cette évaluation a permis de fixer la cotisation (employé/employeur) pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2007 à 17,9 % de la masse salariale. Les principaux résultats actuariels sont :

- Sur base de capitalisation : un surplus de 55,1 M \$, soit un ratio de capitalisation de 103,3 % ;
- Du côté de la solvabilité, le Régime démontre un déficit de 129,0 M \$ avec un ratio de solvabilité de 92,9 % ;
- La cotisation totale de 17,9 % de la masse salariale correspond à une cotisation pour les participants de 10,4 % du salaire ajusté¹ ou 8,95 % du salaire total ; l'employeur verse la même cotisation.

Le tableau de droite représente l'évolution des taux de capitalisation et de solvabilité du Régime depuis cinq ans. Le Régime doit maintenir, autant que possible, des ratios supérieurs à 100 %, un ratio inférieur à ce nombre représente un déficit. La capitalisation du Régime, qui témoigne de la santé financière à long terme, demeure acceptable. En ce qui a trait à la solvabilité, nous constatons une grande fluctuation des ratios au fil du temps (due principalement à la baisse marquée des taux d'intérêt à long terme). La présence d'un déficit en 2005 indique que si le Régime de retraite avait pris fin au 28 février 2005, l'Université aurait dû injecter une somme équivalente à 7 % de l'actif pour respecter les droits prévus au Règlement. Dans la mesure où il n'est nullement question que le Régime termine ses activités, le test de solvabilité ne doit pas inquiéter outre mesure.

¹ Le salaire ajusté correspond au traitement cotisable réduit de 25 % du maximum des gains admissibles (41 100 \$ en 2005) tel que déterminé par la RRQ. Le taux pour les six premiers mois de l'année 2005 était de 15,5 % de la masse salariale et correspondait à une cotisation pour l'employé de 9,083 % du salaire ajusté.

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle ?

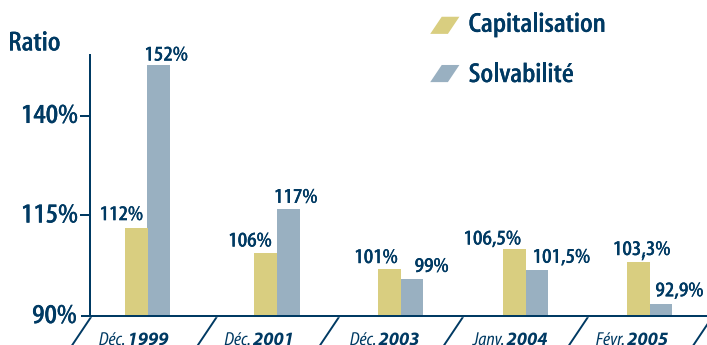
Une évaluation actuarielle est un rapport exigé par la Régie des rentes du Québec (RRQ) et l'Agence de revenu du Canada et sert à fixer le taux de cotisation pour trois ans.

Ce rapport fait également état de la capitalisation du Régime (assume que le Régime existera indéfiniment) et de la solvabilité (comme si le Régime se terminait).

Pourquoi avons-nous déposé une évaluation actuarielle au 28 février 2005 alors que, selon la Loi RCR, nous pouvions attendre jusqu'au 31 décembre 2006 avant d'en produire une nouvelle ?

- Pour diminuer le risque futur d'une cotisation encore plus élevée ;
- Pour permettre à la marge de manœuvre (réserve) de se constituer afin d'absorber une hausse future de la dette provenant des changements législatifs éventuels ;
- Pour bénéficier des bons rendements de janvier et février 2005 ;
- Pour profiter de l'opportunité d'une nouvelle loi temporaire qui permet d'amortir le déficit du Régime sur 10 ans au lieu de 5 ans et ainsi diminuer le taux de cotisation nécessaire ;
- Pour ramener la cotisation versée à son coût réel.

Résultats des tests de capitalisation et de solvabilité



Revue de la situation financière au 31 décembre 2005

Nous avons produit la deuxième revue de la situation financière à la suite des modifications au Règlement le 1^{er} janvier 2005. Le tableau ci-dessous présente les résultats comparatifs de la dernière revue au 31 décembre 2005 par rapport à ceux du 31 décembre 2004.

RÉSULTAT	000\$	000\$
	31/12/05	31/12/04
ACTIF AJUSTÉ	1 832 200	1 722 300
PASSIF (INCLUANT LE COÛT DE LA PLEINE INDEXATION)	1 835 000	1 746 500
RÉSERVE CONSTITUÉE POUR INDEXATION	10 900	N/A
INDEXATION DES RENTES POUR LES SERVICES APRÈS 2004	IPC	IPC - 3%
EXCÉDENT (OU DÉFICIT) APRÈS CONSTITUTION DE LA RÉSERVE	(2 800)	(24 200)
COTISATION REQUISE À LONG TERME EN % DE LA MASSE SALARIALE	17,70 %	17,62 %

Les résultats de la revue de la situation financière au 31 décembre 2005 étant positifs, l'indexation des rentes pour le service après 2004 sera accordée tel que requis pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. De plus, nous verserons la rétroactivité liée à l'indexation pour la période du 1^{er} février 2005 au 30 juin 2006. Nous pouvons également observer une légère augmentation de la cotisation requise qui passe de 17,62 % à 17,70 %. Cela ne modifie pas le taux de cotisation qui a été fixé à 17,9 %. La nouvelle section 23 du Règlement prévoit l'ordre d'utilisation de l'excédent d'actif. Celui-ci ne donne pas la possibilité de la mise sur pied de programmes temporaires permettant de diminuer la réduction pour anticipation pour les départs de personnes avant l'âge de 55 ans et ayant au moins 22 ans de service ou la mise en place d'un critère de retraite sans réduction pour les personnes âgées d'au moins 60 ans et comptant un minimum de 20 ans de service. ■■■

Qu'est-ce qu'une revue de la situation financière ?

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2005, des modifications ont été apportées au Règlement du Régime (section 23 du Règlement). Les nouvelles dispositions prévoient une revue de la situation financière annuelle auprès du Comité de retraite.

La revue de la situation financière du Régime consiste en un rapport actuariel qui sert à faire un suivi annuel, notamment, de la cotisation requise, de la réserve pour indexation et de l'excédent d'actif, s'il y a lieu. Celle-ci représente le portrait le plus réaliste de la situation financière à long terme du Régime et sert à déterminer, entre autres, si le Régime peut indexer à plein IPC les rentes des retraités.

Rapport du directeur de l'actuariat

Durant l'année 2005, le Secrétariat a su démontrer, dans le milieu de la retraite, son sens proactif et innovateur. À la suite des modifications au Règlement introduisant de la flexibilité dans les bénéficiaires au 1^{er} janvier 2005, la direction de l'actuariat a été sollicitée par plusieurs autres organismes pour partager son expertise.

Notre direction joue plusieurs rôles au sein du Secrétariat. L'équipe de l'actuariat et de la qualité des données s'acquitte du volet actuariel, de maintenir des données dignes de foi et de produire les relevés et fichiers servant aux divers rapports actuariels. L'équipe des prestations et du service à la clientèle, comme son nom l'indique, effectue tous les calculs découlant des droits des membres et offre un service à la clientèle.

Nous partageons avec fierté les nombreuses réalisations du plan d'affaires annuel du Secrétariat, fruit d'un travail acharné et d'une excellente synergie d'équipe.

Service à la clientèle

Des efforts soutenus ont été consacrés cette année dans le but de réviser certains processus ainsi que de restructurer le service à la clientèle pour en augmenter la rapidité et la qualité. Plusieurs documents s'adressant aux participants ont été produits ou améliorés pour faciliter leur utilisation et la compréhension des membres.

Afin de simplifier l'accueil des nouveaux employés dans les établissements, le Secrétariat a mis en place un formulaire d'adhésion en ligne. Celui-ci permet également la création instantanée des nouveaux adhérents dans notre système.

Instauration d'un logiciel d'évaluation actuarielle

Dans le but d'enrichir son expertise interne, le Secrétariat s'est doté d'un nouveau logiciel (Proval) afin de lui permettre d'effectuer diverses analyses en cours d'année.

Support aux comités

La direction de l'actuariat a offert un support continu aux comités en 2005 suite à d'importants changements législatifs. Dans un premier temps, nous avons approfondi les conséquences et opportunités de la *Loi sur les mesures temporaires relatives au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (Projet de loi 102). Nous avons aussi accompagné le Comité de retraite dans ses représentations concernant le document de consultation de la Régie des rentes du Québec intitulé « Vers un meilleur financement des régimes de retraite à prestations déterminées ».

Message du coordonnateur en actuariat et à la qualité des données

L'année 2005 fut une année fort mouvementée. Des changements importants aux lois et au Règlement nous ont conduit à des ajustements majeurs à notre système d'administration de prestations. En plus d'améliorer les activités courantes telles que la déclaration annuelle des données ainsi que la vérification dans les établissements, nous avons produit à l'interne pour la première fois les relevés personnels des participants à un coût moindre, tout en devançant l'échéancier antérieur.

Alain Vachon, a.s.a.

Message de la coordonnatrice à l'actuariat et aux services à la clientèle

L'année 2005 nous a réservé plusieurs défis de taille. Le plus important : améliorer la qualité des services offerts tout en se préparant à l'augmentation du volume qu'engendrera la vague des « baby-boomers » qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite. De plus, les modifications au Règlement du 1^{er} janvier 2005 ont nécessité plusieurs ajustements aux calculs des prestations.

Alexandra Chartré

Partage des expertises

Que ce soit par notre collaboration à un projet de recherche dirigé par la Chaire en actuariat de l'Université Laval ou encore une contribution à un forum de discussion sur l'avenir des régimes de retraite, nous sommes très heureux d'aider d'autres régimes de retraite sur divers sujets pour lesquels notre expertise est reconnue. ■■■



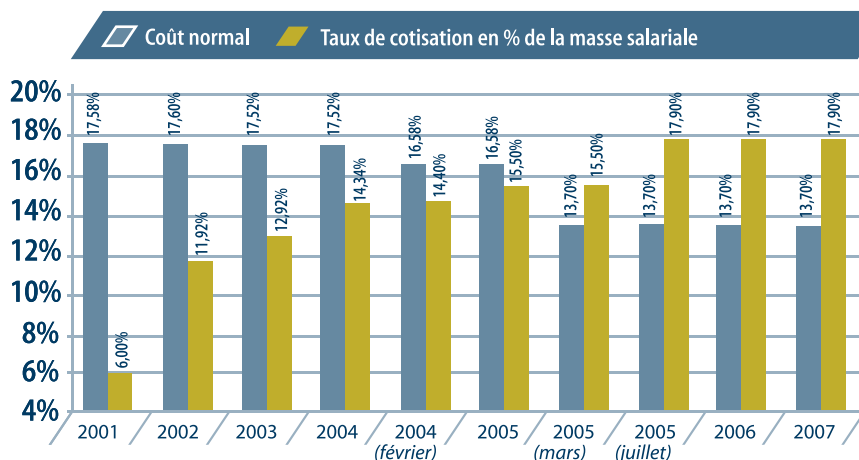
Michel Montour, f.s.a., f.i.c.a., GPC
Actuaire et Gestionnaire de placements canadien,
Directeur de l'actuariat

Cotisation et rente

Le graphique ci-contre montre une forte progression du taux de cotisation due principalement aux rendements des années 2001 et 2002 et à la baisse marquée des taux d'intérêts à long terme des dernières années. À compter du 1^{er} mars 2005, le coût normal est illustré en considérant une indexation selon la formule IPC - 3 %. N'eût été des modifications au Règlement du 1^{er} janvier 2005, le coût normal aurait été de 16,70 % plutôt que de 13,7 %. Ce graphique illustre le taux au 1^{er} janvier de chaque année à moins d'avis contraire.

ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION

Taux de cotisation en pourcentage de la masse salariale versus le coût normal

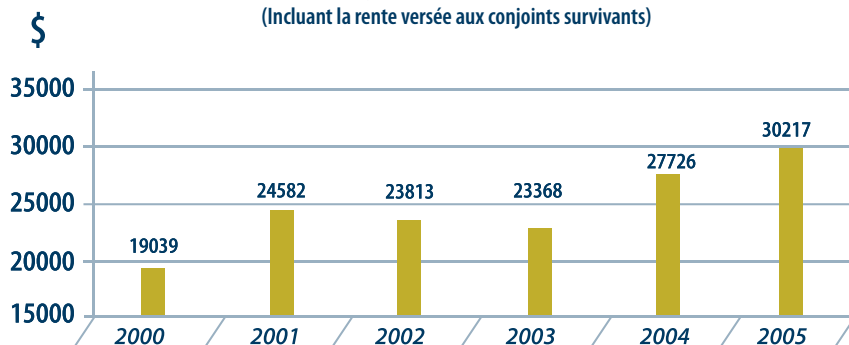


Ce graphique dévoile le montant des rentes versées au moment de la prise de la retraite pour les personnes qui se sont retirées dans chacune des années.

Nous observons que le niveau des rentes en 2002 et 2003 est stable et même baisse légèrement par rapport aux rentes versées en 2001. Ce phénomène s'explique par la fin du programme temporaire de retraite anticipée qui prévoyait un supplément ou une retraite sans réduction. On note également que les rentes payées en 2004 et 2005 sont de plus en plus élevées.

RENTE ANNUELLE MOYENNE

pour ceux ayant pris leur retraite dans l'année
(Incluant la rente versée aux conjoints survivants)



La rente moyenne de tous les retraités et conjoints encore vivants depuis le début du Régime s'élève en 2005 à 22 370 \$.

Caractéristiques des participants

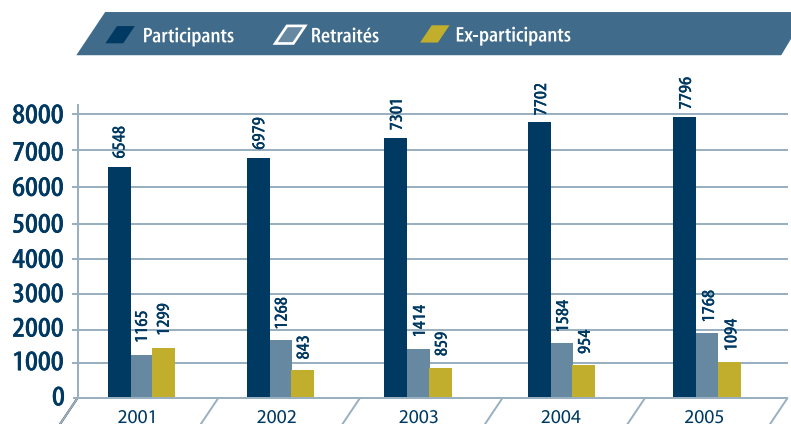
À compter du 1^{er} janvier 2002, un nouveau critère d'adhésion permet aux employés ayant des contrats de cinq mois ou plus d'adhérer immédiatement au Régime de retraite ; ceci explique en partie la croissance du nombre de participants.

Comme plusieurs « baby-boomers » atteindront prochainement l'âge de la retraite, nous assisterons à une hausse du nombre de retraités au cours des prochaines années. Le graphique montre bien cette vague de futurs retraités, ce qui entraînera une augmentation significative du volume de travail pour le Secrétariat du Régime d'ici les cinq prochaines années.

Nous remarquons une légère augmentation de l'âge moyen des actifs dans la dernière année. Cette hausse a un impact de l'ordre de 5 M \$ sur la solvabilité du Régime. Quant aux retraités, l'âge moyen semble se stabiliser.

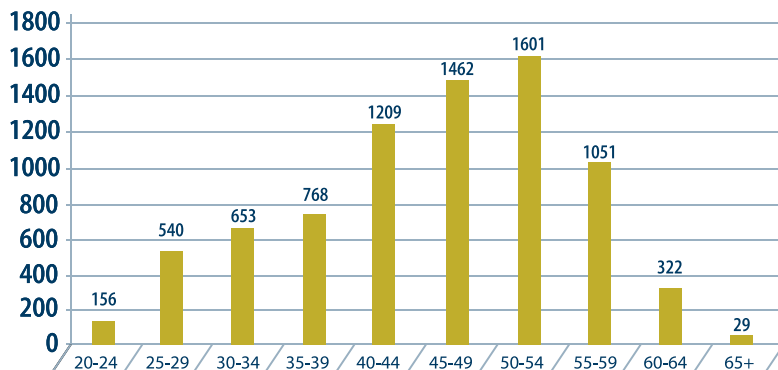
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

(Participants, ex-participants et retraités au cours des cinq dernières années)



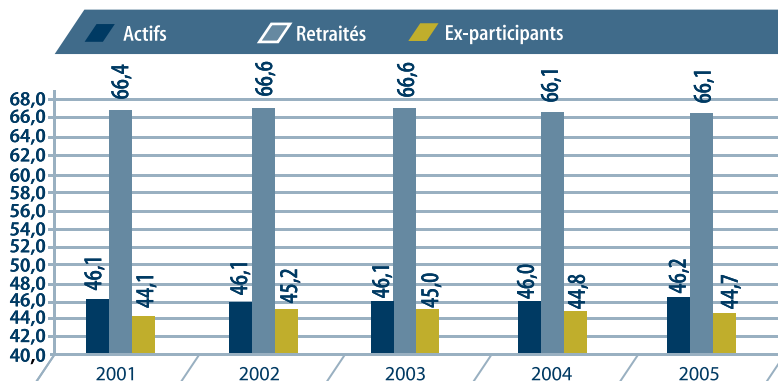
VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS

(Selon l'âge au 31 décembre 2005)



ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ET DES RETRAITÉS

(Au cours des cinq dernières années)



Modifications au Régime et calcul de la rente

Principales modifications au Règlement du Régime depuis le dernier rapport annuel

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	OBJET DE LA MODIFICATION	ARTICLE DU RÈGLEMENT	MOTIFS
26 FÉVRIER 2005	LA DÉFINITION DE « SALAIRE INDUSTRIEL MOYEN » A ÉTÉ ABROGÉE.	2.1.26	DEPUIS LES CHANGEMENTS DU 1 ^{ER} JANVIER 2005 AU RÈGLEMENT, CE TERME N'EST PLUS UTILISÉ
9 JUILLET 2005	RACHAT DE SERVICE CETTE MODIFICATION PRÉCISE QUE LE SERVICE ET LA PARTICIPATION QUI SONT RECONNUS, À LA SUITE D'UN RACHAT D'UNE PÉRIODE TRAVAILLÉE AVANT L'ADHÉSION AU RRUQ, SONT ÉGAUX.	15.3	RECTIFICATION DES SERVICES RECONNUS

Volet éducatif de votre Règlement

Nous introduisons une rubrique éducative visant à vous renseigner davantage sur vos droits. Chaque année, nous aborderons un sujet. Étant donné le nombre record de retraites et le vieillissement de la population, nous avons choisi de vous présenter la formule de calcul de la rente de retraite du Régime.

Nous utilisons les cinq années les mieux rémunérées de votre carrière : la rente versée est égale à 2 % par année de service et est coordonnée à 65 ans au Régime des rentes du Québec (RRQ).

PRINCIPE :

Rente de base (avant l'âge de 65 ans)

2 % X années de participation X salaire moyen des 5 meilleures années

Réduction de la rente de base

Cette rente est ensuite réduite si le participant n'a pas atteint un critère de retraite sans réduction (55-32, 35 ans de service, 65 ans, 60 ans pour les femmes ayant adhéré le ou avant le 1^{er} juin 1975)
Par exemple, si vous avez 25 ans de service et êtes âgé de 59 ans lors de votre retraite,
→ le premier critère atteint est 65 ans ;
→ donc, 6 années réduites à 3 % = 18 % de réduction.

Coordination à 65 ans (RRQ)

0,7 % X années de participation X MGA moyen 5 ans

Rente payable à compter de 65 ans

Rente de base – réduction – coordination

Résultats des rendements pour l'exercice 2005

Pour une troisième année de suite, la caisse a été en mesure de dégager une performance supérieure à 10 % avec un rendement (brut) de 12,81 %. Ce résultat dépasse celui de notre portefeuille cible. La bonne tenue des marchés et, en particulier celui du Canada, expliquent ce succès. Les actions canadiennes, tel que représenté par l'indice S&P/TSX, ont progressé de 24,12 % avec une contribution du secteur pétrole et gaz de 63,43 % en 2005 en conjoncture avec l'augmentation du prix du pétrole qui a atteint de nouveaux sommets.

Les fluctuations du prix du baril de pétrole ainsi qu'une progression marquante de l'immobilier ont grandement retenu l'attention au cours des 12 derniers mois incitant la Banque centrale américaine à augmenter son taux directeur pour freiner le consommateur américain par crainte d'une poussée de l'inflation. Dans ce contexte propice à une grande volatilité, le marché boursier américain a dégagé un gain de 4,9 % en dollars américains et 1,6 % en dollars canadiens ; la devise canadienne s'est appréciée de 3,2 % au cours des 12 derniers mois relativement à la devise américaine.

Sur la scène internationale, les signes d'expansion de l'économie européenne et japonaise ont permis à ces marchés boursiers de connaître des hausses appréciables pour l'année 2005 ; le Nikkei 225 (Japon) avec 18,8 % et le MSCI Europe avec 20,21 % en dollars canadiens.

Portefeuilles du secteur « revenus fixes »

Le portefeuille d'obligations canadiennes, dont le rendement global affiche 5,87 %, a retranché 60 points centésimaux à l'indice MCS Univers. Cette performance provient principalement du gestionnaire Addenda qui, en retenant une durée plus faible de l'indice, a retranché 88 points centésimaux.

La dette des pays émergents, qui est gérée par Ashmore, a ajouté 1 236 points centésimaux avec un rendement de 23,16 % comparativement à 10,80 % pour son indice. Ce gestionnaire ajoute systématiquement beaucoup de valeur par rapport à son indice de référence année après année depuis quatre ans.

Portefeuilles du secteur « marchés boursiers »

Les actions canadiennes, avec 27,36 % de rendement, ont ajouté 324 points centésimaux au S&P/TSX, Montrusco Bolton, Foyston Gordon & Payne et Letko Brosseau ayant respectivement surpassé l'indice par 290, 322 et 360 points centésimaux.

Le portefeuille d'actions américaines, géré par Northwater, dont une partie est couverte contre les fluctuations de la devise par l'utilisation de contrats à terme, a surpassé le S&P 500 (en dollars canadiens) par 282 points centésimaux pour atteindre 4,44 %.

Quant aux portefeuilles d'actions internationales ayant produit un résultat de 8,76 %, JP Morgan Fleming a retranché 169 points centésimaux à l'indice MSCI EAEO.

suite en page 12

Le rendement par classe d'actif

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE	RENDEMENT EN 2005	
		INDICE	RRUQ
OBLIGATIONS CANADIENNES	MCS UNIVERS	6,47%	5,87%
DETTES DE PAYS ÉMERGENTS	JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED	10,80%	23,16%
ACTIONS CANADIENNES	S&P / TSX	24,12%	27,36%
ACTIONS AMÉRICAINES	S&P 500 (\$ CAN)	1,62%	4,44%
ACTIONS INTERNATIONALES	MSCI EAEO (\$ CAN)	10,44%	8,78%
ACTIONS GLOBALES PETITES CAPITALISATIONS	85 % S&P CITE EMI WORLD + 15% S&P / IFCI (\$ CAN)	14,46%	3,20%
IMMOBILIER	IPD (Investment Property Databank)	18,42%	31,96%
FONDS DE COUVERTURE	IPC + 5 %	7,19%	7,45%
PLACEMENTS PRIVÉS	50 % BMO NESBITT BURNS SMALL CAP + 50 % RUSSELL 2000 (\$ CAN) (Moyenne mobile – 3 ans)	12,41%	12,62%

Portefeuilles du secteur « placements alternatifs »

L'immobilier constitue la classe d'actifs avec la plus impressionnante augmentation. Ce portefeuille a progressé de 32 % en 2005. Notre principal gestionnaire, la Caisse de dépôt et placement du Québec, a réalisé un rendement de 33,29 %, soit une valeur ajoutée 1 487 points centésimaux au-dessus de l'indice IPD.

Quant aux fonds de couverture, ils ont ajouté 26 points centésimaux à l'indice IPC + 5 %. HR Stratégies a fourni la plus grande contribution relativement à cet indice avec 550 points centésimaux.

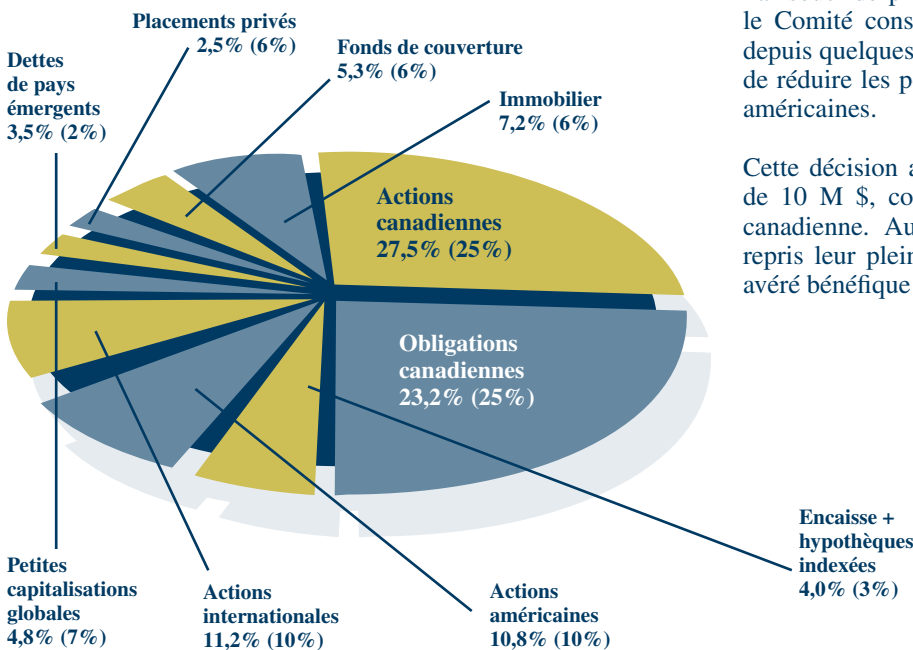
Pour leur part, les placements privés ont affiché un rendement de 12,6 %, ce qui est largement supérieur aux autres années grâce, notamment, aux placements que nous avons faits avec Trencap (gaz naturel).

Performance du portefeuille global au 31 décembre

ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2005	12,81	12,16	13,19	7,77	5,11	4,26	6,95	7,27	7,69	8,77
	12,54	11,37	12,06	6,78	4,47	3,91	5,85	6,41	6,90	7,80
2004	11,51	13,37	6,14	3,26	2,63	6,00	6,50	7,07	8,33	
	10,21	11,81	4,93	2,54	2,26	4,77	5,56	6,22	7,28	
2003	15,26	3,55	0,65	0,53	4,93	5,69	6,45	7,94		
	13,44	2,38	0,11	0,37	3,71	4,81	5,66	6,92		
2002	-6,98	-5,94	-3,96	2,49	3,87	5,05	6,93			
	-7,60	-5,96	-3,65	1,41	3,16	4,41	6,02			
2001	-4,90	-2,41	5,86	6,78	7,63	9,44				
	-4,29	-1,61	4,61	6,05	7,00	8,48				
2000	0,15	11,69	10,98	11,01	12,56					
	1,16	9,37	9,73	10,03	11,23					
1999	24,56	16,82	14,89	15,90						
	18,25	14,29	13,15	13,90						
1998	9,57	10,35	13,14							
	10,47	10,68	12,49							
1997	11,13	14,98								
	10,90	13,52								
1996	18,96									
	16,20									

CAISSE GLOBALE
 PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Répartition effective des actifs vs portefeuille cible (entre parenthèses) au 31 décembre 2005



Gestion tactique

Par souci de protection en cas de baisse du marché des actions, le Comité consultatif de la répartition des actifs, mis sur pied depuis quelques années, a recommandé au début de l'année 2005, de réduire les positions du portefeuille en actions canadiennes et américaines.

Cette décision a occasionné un manque à gagner d'un peu plus de 10 M \$, compte tenu de la forte progression de la bourse canadienne. Au début du mois de novembre, les portefeuilles ont repris leur pleine exposition en actions canadiennes ; cela s'est avéré bénéfique pour le reste de l'année.

Frais d'administration et de gestion

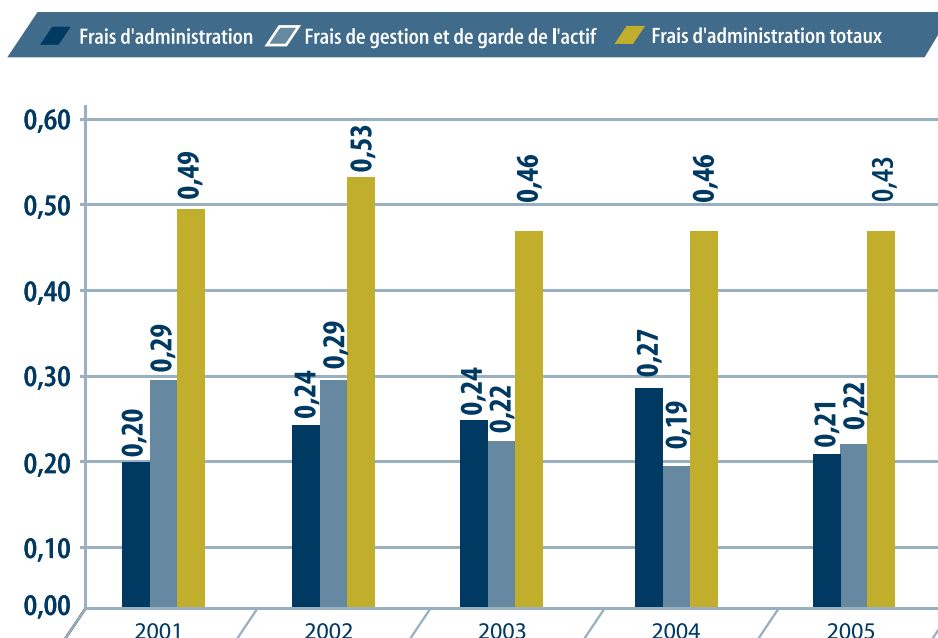
Pour la première fois dans l'histoire du Régime, nous publions en détails les frais d'administration et de gestion sur une période de cinq ans. Le tableau ci-dessous indique qu'en 2004 et 2005, l'ajout de portefeuilles de classes alternatives augmente les coûts. Toutefois, les rendements obtenus dans ces secteurs compensent largement les coûts engendrés tout en diminuant considérablement le risque global du portefeuille. La plus-value attribuable aux placements alternatifs pour ces deux années s'établit à environ 47 M \$.

	2001	2002	2003	2004	2005
FRAIS D'ADMINISTRATION	2 702 353	3 037 228	3 476 752	4 480 568	3 956 312
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS	3 856 283	3 586 654	3 150 100	3 113 772	4 062 088
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS	N/A	N/A	N/A	6 229 017	7 586 925
FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	6 558 636	6 623 882	6 626 852	13 823 357	15 605 325
ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)	1 352 790	1 257 325	1 464 634	1 647 648	1 876 982
% FRAIS D'ADMINISTRATION SUR ACTIF NET	0,20%	0,24%	0,24%	0,27%	0,21%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS SUR ACTIF NET	0,29%	0,29%	0,22%	0,19%	0,22%
SOUS TOTAL	0,49%	0,53%	0,46%	0,46%	0,43%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS SUR ACTIF NET	N/A	N/A	N/A	0,38%	0,40%
% FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION SUR ACTIF NET				0,84%	0,83%

Le graphique suivant démontre la diminution des coûts d'opération totaux (excluant la gestion des actifs de classe alternative) du Régime depuis trois ans. On remarque les frais liés à l'administration (le Secrétariat) qui sont nettement en baisse en 2005 (comparable à 2001).

Frais d'administration du RRUQ

(en % de l'actif total)
(excluant les placements alternatifs)



Rapport du directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité

L'abolition de la limite de 30 % en contenu étranger a pris un peu tout le monde par surprise en 2005. Ce changement ouvre la porte à une multitude de stratégies ; dans cette optique, il y aura lieu de revoir certaines structures de gestion pour les optimiser.

Réalisations 2005

À cet égard, bien que la caisse était exposée à plus de 30 % aux marchés étrangers par le biais de produits synthétiques, des modifications ont été apportées à la structure du portefeuille d'actions américaines pour éliminer certains coûts qui n'étaient plus justifiés relativement aux actifs sous-jacents liés aux contrats à terme. Quelques ajustements ont aussi été apportés à la structure du portefeuille d'actions internationales.

Le mandat de petites capitalisations mondiales a été retiré à Nicholas Applegate ; des performances sous les attentes et un fort roulement du personnel ont mené à cette décision. Nous l'avons remplacé par une organisation (Brandes) dont l'approche rejoint celle que nous préconisons, soit une meilleure protection du capital lors de baisses des marchés et l'ajout de valeur sur un cycle normal. Malheureusement, en 2005, cette stratégie s'est avérée pénalisante pour notre caisse. Par ailleurs, comme nous ne pouvions investir plus de 5 % de nos actifs pour des raisons de capacité chez le gestionnaire, un mandat d'actions mondiales toutes capitalisations représentant 5 % de la caisse a été accordé à Alliance Bernstein. Ce dernier aura la possibilité d'ajouter de la valeur par une gestion active des régions du monde. Par la même occasion, nous avons réduit les mandats des portefeuilles EAEO et US de 1,5 % chacun, tout en conservant une exposition totale de 27 % aux actions étrangères, tel que défini dans la politique de placement.

De plus, pour mieux diversifier le portefeuille des fonds de couverture, deux autres gestionnaires ont été ajoutés, soit Innocap (Banque Nationale) et Private Advisors.

Le programme d'investissement en placements privés s'est poursuivi avec l'ajout de deux nouveaux gestionnaires en fin d'année. Un mandat a été octroyé à la Caisse de dépôt et placement du Québec permettant d'avoir accès à un portefeuille d'une grande diversité, plus mature et un autre à AXA Private Equity nous donnant une ouverture sur le marché européen.

L'exercice des droits de vote

Rappelons que le Groupe Investissement Responsable Inc. (GIR) a été mandaté par le Régime en 2003 pour exercer les droits de vote des compagnies du portefeuille de la caisse, en fonction des principes établis au sein de notre politique de droit de vote.

En 2005, le GIR confirme avoir exercé les votes pour 100 % des procurations reçues pour les actions d'entreprises canadiennes et 88 % pour les actions détenues à l'international.

Par ailleurs, suite à un examen des révisions des politiques des principaux investisseurs institutionnels, le GIR a constaté que ces changements pouvaient être apportés à notre politique. Ces derniers sont mineurs à l'exception de modifications portant sur les critères pour l'élection des administrateurs et sur la rémunération des dirigeants.

Perspectives 2006

Les hausses de taux d'intérêt devraient se répéter en début d'année aux États-Unis et au Canada pour freiner les pressions inflationnistes provenant d'une économie et d'une capacité de production fonctionnant à plein régime. Ce resserrement de la politique monétaire ralentira un consommateur fortement endetté avec comme toile de fond un gouvernement cumulant des déficits fiscaux et commerciaux sans précédent aux États-Unis. Dans ces circonstances, un ralentissement économique n'est pas exclu au deuxième semestre.

Tout en recherchant une saine diversification des différentes classes d'actifs et des styles des gestionnaires, une emphase nouvelle sur la gestion du risque sera priorisée en 2006. Entre autres, notre plan de travail prévoit le développement d'un modèle de gestion de risque qui nous permettra de mieux cerner les risques inhérents à la caisse de retraite et d'analyser avec plus de précisions toutes modifications que l'on veut y apporter. ■■■



Louis Langlois, CFA
Directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité

Rapport de la directrice des services administratifs

Au cours de l'année 2005, nous avons consolidé notre relation de confiance avec tous les groupes d'emploi au Secrétariat par une gestion efficace et équitable des ressources humaines. Nous avons implanté un programme de reconnaissance pour les employés qui ont au moins dix ans de service au Secrétariat. La première activité de reconnaissance s'est tenue lors de notre souper de Noël en décembre dernier.

Conditions de travail

En septembre 2005, le Comité exécutif a adopté le protocole régissant les conditions salariales des employés cadres du Secrétariat. Nous avons donc deux protocoles, un régissant les conditions de travail du personnel administratif et un autre pour celles du personnel cadre. Plusieurs directives, portant notamment sur l'horaire variable, la sécurité des personnes, la reconnaissance, les augmentations salariales ainsi que la santé et le mieux-être, ont été ajoutées en cours d'année. Ces outils, tout en appuyant la démarche d'une gestion des ressources humaines axée sur la qualité de vie au travail des personnes, permettent l'établissement d'un climat sain assurant le développement de l'organisation.

Les technologies de l'information

Durant l'année 2005, le Secrétariat a produit à l'interne pour la première fois les relevés annuels des participants actifs. L'opération a nécessité le développement informatique du relevé ainsi que l'infrastructure nécessaire à sa production. Le tout se trouve maintenant bien intégré à IGORR, le système de gestion organisationnelle du Régime de retraite. Ce dernier a fait l'objet d'efforts de développement importants, comme au cours des trois années précédentes, afin de continuer l'optimisation des processus et de plusieurs projets d'informatisation. Une mise à jour importante du progiciel Ariel (servant à l'administration du Régime) et du logiciel comptable Accpac a également été faite, conduisant à une meilleure interaction entre tous les systèmes.

Des énergies ont également été déployées afin d'améliorer les services informatiques rendus aux secteurs des ressources humaines des différents établissements. Entre autres, un module « rapport » a été ajouté à IGORR Web (le pendant web d'IGORR, disponible pour les établissements) permettant plus facilement la consultation de données. Par ailleurs, suite aux recommandations de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, la documentation informatique a été mise à jour afin d'inclure un plan de sécurité en continu.

La cadence à laquelle le secteur des technologies de l'information évolue est telle qu'elle fournit encore et toujours de nombreux défis à relever. Dans ce contexte, nous nous faisons un devoir d'offrir à nos participants et aux établissements un service professionnel toujours fiable, sécuritaire et efficace.

Perspectives

Dans la prochaine année, nous continuerons notre développement d'équipe par la mise en place d'une vision et de valeurs d'organisation que nous désirons transmettre et faire vivre à l'ensemble des employés du Secrétariat. Nous travaillerons également à la refonte de notre site Internet. ■■■



Julie LeBel, CRHA
Directrice des services administratifs

Activités et autoévaluations des comités

Pour une deuxième année consécutive, le Comité de retraite et les sous-comités ont procédé à une autoévaluation de leurs activités. On résume ci-dessous ce qui en ressort principalement.

• Comité de retraite (5 réunions)

Des actions ont été prises en 2005 pour tenir compte des éléments soulevés par les membres lors du premier exercice d'autoévaluation, notamment d'expliquer la portée du devoir fiduciaire et la responsabilité du Comité lors de délégations de pouvoirs. Par ailleurs, l'adoption du plan stratégique et du plan d'affaires a donné une vision claire des orientations prises par le Comité de retraite.

• Comité exécutif (8 réunions)

Le Comité exécutif a complété d'importants travaux concernant le financement du Régime. Il a approuvé différentes politiques de nature administrative. Les membres ont également participé de près à la réflexion en regard de la planification stratégique.

• Comité de placement (7 réunions)

Le Comité de placement a procédé trimestriellement au suivi de la conformité de chaque gestionnaire de portefeuille, à la Politique de placement et à la surveillance de leur performance. Ainsi, le Comité a été en mesure de prendre les décisions qui s'imposaient en matière d'embauche ou de congédiement des firmes de gestion. Le Comité de retraite est tenu informé des décisions prises.

• Comité de vérification (3 réunions)

Le Comité de vérification a supervisé les actions du vérificateur externe. Il s'est assuré que les activités de contrôle interne étaient adéquates et, en outre, les membres ont revu certaines procédures internes au cours de la dernière année. Ce Comité a reçu le rapport du Secrétariat sur le respect des obligations légales et fiscales à sa satisfaction. Enfin, une nouvelle méthode d'échantillonnage des rentes a été approuvée afin de valider que les rentes versées sont bien reçues par les rentiers.

• Comité de déontologie (2 réunions)

Mentionnons d'abord qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Comité. Les membres se sont attardés à l'examen du Code de déontologie et au processus de demande de révision d'une décision du Secrétariat dans les dossiers des participants. Tel que prévu, une formation portant sur l'éthique et la déontologie a été diffusée auprès du Comité de retraite en 2005. La dernière année a permis au Comité de déontologie et au Comité de retraite d'échanger sur leurs préoccupations et leurs attentes mutuelles. ■■



Rapport de la directrice conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques

Depuis sa création en 1969, les dispositions du Régime ont évolué au rythme des changements aux lois et des besoins administratifs. Il était devenu nécessaire de se doter d'un outil pour effectuer la recherche selon les époques et selon les sujets. C'est maintenant chose faite. Le Règlement a aussi fait l'objet de diverses interprétations au fil des années et les travaux se poursuivent maintenant sur leur classification.

Assurances des fiduciaires

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite confie au Comité de retraite un devoir très important : celui de fiduciaire. Ce dernier dicte au Comité d'agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires. De lourdes responsabilités en découlent. Compte tenu des risques personnels auxquels s'exposent les membres dans l'accomplissement de leur tâche, le Comité a augmenté la couverture d'assurances des fiduciaires ; en conséquence, elle atteint maintenant 75 M \$. Il fait partie des saines pratiques de gouvernance préconisées par la Régie des rentes du Québec de bénéficier d'une protection adéquate.

Gestion documentaire

Tel que prévu dans le plan d'affaires 2005-2006, le Secrétariat a entamé des travaux d'archivage. Il s'agit d'un projet d'équipe impliquant toutes les directions. Il en résultera un outil appelé «calendrier de conservation». Selon les indications du calendrier, il sera permis de détruire ou d'archiver les documents, tout en s'assurant du respect des obligations légales à ce sujet. Ainsi, la masse documentaire devrait diminuer dans un premier temps et, ensuite, se stabiliser.

Outils administratifs

Un processus a été mis en place pour effectuer la mise à jour du contenu du site Internet. Ces travaux ont entraîné un questionnement profitable sur la disponibilité et l'accessibilité de l'information.

Dans la foulée d'une bonne gouvernance, soulignons également qu'un recueil de documentation administrative a été mis sur pied afin de réunir les politiques, directives et normes qui régissent la gestion quotidienne au Secrétariat.

Perspectives

• Formation

La formation prend une place essentielle dans le plan d'affaires 2005-2006 compte tenu des besoins manifestés par les membres du Comité de retraite. Ces besoins seront comblés en trois temps :

- Par une session de formation destinée aux nouveaux membres ;
- Par la formation continue diffusée lors de chaque réunion du Comité de retraite ;
- Par la formation externe donnée par différentes associations reliées au domaine de la retraite et des placements.

L'année 2006 sera également ponctuée par un colloque de vision et de développement organisé par le Secrétariat et ayant comme thème : « Mieux comprendre le risque et les tendances pour bien gérer l'avenir ». Cet événement se déroulera à Trois-Rivières les 15 et 16 juin 2006.

• Révision de la Politique de régie d'entreprise

La révision, débutée en 2005, connaîtra son dénouement en 2006. La politique tiendra compte de la nouvelle structure organisationnelle au Secrétariat et les instances concernées seront appelées à s'exprimer sur l'évaluation des fournisseurs de services.

• Protection des renseignements personnels

Un questionnement a été soulevé en 2005 en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels. Des opinions juridiques ont été demandées et des discussions ont lieu avec les intervenants concernés. La conclusion est prévue en 2006. ■■■



Guylaine Lebel, LL.B., D.D.N.

Directrice conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques

États financiers et notes afférentes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été élaborés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris certaines estimations devant être nécessairement fondées sur le jugement et sur l'expérience. Ces états financiers ont été dressés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, une politique de régie d'entreprise, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite, secondé par le Comité de vérification. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du Régime. Il agit donc en toute indépendance et s'assure que la direction du Secrétariat lui apporte les réponses à ses questions et effectue les travaux qui lui permettent de s'acquitter de ses responsabilités. De plus, le Comité examine les recommandations que font les vérificateurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce Comité révisé les états financiers et en recommande l'approbation au Comité de retraite.

Les vérificateurs externes du Régime, Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité de vérification pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. ■■■



Richard Laflamme

Richard Laflamme
Directeur général



Louis Langlois

Louis Langlois, CFA
Directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité

Rapport des vérificateurs et états financiers

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2005 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations relatives aux prestations du Régime au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. ■■■



Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Samson Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, Québec, le 31 mars 2006

Actif net disponible pour le service des prestations

31 décembre 2005,
avec chiffres correspondants
de 2004
(en milliers de dollars)

Au nom du Comité de retraite,



Président



Secrétaire

	2005	2004
ACTIF		
PLACEMENTS (note 3)		
EFFETS COMMERCIAUX	53 926	23 241
OBLIGATIONS ET FONDS D'OBLIGATIONS (note 3a)	497 077	485 530
ACTIONS ET FONDS D'ACTIONS (note 3b)	766 542	745 294
ACTIFS DÉPOSÉS EN CONTREPARTIE DES CONTRATS À TERME (note 3c)	226 753	193 503
FONDS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES (note 3d)	58 961	57 361
PLACEMENTS ALTERNATIFS (note 3e)	144 092	55 740
PLACEMENTS IMMOBILIERS (note 3f)	113 573	71 680
ENCAISSE DES FIDUCIAIRES ET DÉPÔTS SUR MARGE	178	2 620
	1 861 102	1 634 969
CRÉANCES		
COTISATIONS À RECEVOIR DES MEMBRES	4 040	3 808
COTISATIONS À RECEVOIR DES EMPLOYEURS	3 873	3 178
REVENUS DE PLACEMENTS À RECEVOIR	5 285	4 435
TRANSACTIONS SUR PLACEMENTS EN VOIE DE RÈGLEMENT	3 611	1 638
AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR	601	462
	17 410	13 521
IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS	460	473
ENCAISSE	3 794	2 767
	4 254	3 240
TOTAL DE L'ACTIF	1 882 766	1 651 730
PASSIF		
TRANSACTIONS SUR PLACEMENTS EN VOIE DE RÈGLEMENT	3 557	1 471
CHARGES À PAYER	1 463	1 935
COTISATIONS À REMBOURSER	764	676
TOTAL DU PASSIF	5 784	4 082
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 876 982	1 647 648

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004 (en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
REVENUS (PERTES) DE PLACEMENTS (note 4)		
REVENUS DE PLACEMENTS	75 974	85 099
GAINS (PERTES) RÉALISÉS SUR PLACEMENTS	48 558	(48 712)
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	88 052	137 270
	212 584	173 657
GESTION DES PLACEMENTS ET GARDE DES VALEURS	(11 654)	(9 343)
REVENUS NETS DE PLACEMENTS	200 930	164 314
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
COTISATIONS (note 5)		
COTISATIONS DES MEMBRES	35 867	29 026
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	33 933	26 742
TRANSFERTS D'AUTRES RÉGIMES	6 006	5 351
	75 806	61 119
AUTRES REVENUS	40	47
REVENUS	75 846	61 166
PRESTATIONS		
PRESTATIONS DE RETRAITE	(35 981)	(30 939)
REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS	(4 147)	(2 802)
TRANSFERTS À D'AUTRES RÉGIMES	(3 356)	(4 245)
	(43 484)	(37 986)
REVENUS NETS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT	32 362	23 180
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 6)	(3 958)	(4 480)
AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	229 334	183 014
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 647 648	1 464 634
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 876 982	1 647 648

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Obligations relatives aux prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004 (en milliers de dollars)

	2005	2004
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
AUGMENTATION (DIMINUTION) AU COURS DE L'EXERCICE PROVENANT DE :		
MODIFICATIONS DES PRESTATIONS	(322)	16 100
MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	67 690	(105 946)
INTÉRÊTS CUMULÉS SUR LES PRESTATIONS	105 310	109 437
PRESTATIONS CONSTITUÉES	69 397	67 839
PRESTATIONS VERSÉES	(37 438)	(32 589)
IMPACT DE LA HAUSSE DES COTISATIONS SUR LA RÉSERVE POUR INSUFFISANCE DE COTISATIONS	(5 022)	(13 524)
PERTE (GAIN) D'EXPÉRIENCE	26 240	(8 138)
MODIFICATION DE L'INDEXATION	(13 700)	-
AUGMENTATION NETTE DE LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	212 155	33 179
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 609 203	1 576 024
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE SELON L'INDEXATION PRÉVUE AU RÉGIME	1 821 358	1 609 203
VARIATION DE L'ÉCART DES PASSIFS ENTRE LA PLEINE INDEXATION ET L'INDEXATION PRÉVUE AU RÉGIME	13 700	-
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE SELON LA PLEINE INDEXATION (note 7)	1 835 058	1 609 203
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 876 982	1 647 648
MODIFICATION DE L'ACTIF NET BASÉE SUR L'ÉCART DE RENDEMENT (note 7)	(44 741)	74 649
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	1 832 241	1 722 297
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT À LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 8)	(2 817)	113 094

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2005

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Description du Régime

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Régime ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participant au Régime ainsi que par les autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et il est exempté d'impôt.

Politique de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 5).

Prestations au titre des services

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- il a atteint 35 ans de service ;
- il a atteint 55 ans d'âge et a accumulé 32 ans de service ;
- il a atteint l'âge normal de retraite, soit 65 ans ou 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1^{er} juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq (5) années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de soixante-cinq (65) ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix (10) ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité ayant dix (10) ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Indexation et réserve pour indexation

Les rentes versées sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant aux minima de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette soustraction ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation sera constituée et sera égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation.

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de faire en sorte que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005.

2. Principales conventions comptables

Présentation générale

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.

Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché.

Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.

La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds.

Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital.

La juste valeur des sociétés en commandite présentée dans les placements alternatifs et immobiliers, des fonds de couverture et du billet subordonné, présentée dans les placements alternatifs, est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements.

Les contrats à terme n'ont aucune valeur comptable à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier.

Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenus de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et pertes réalisés et non réalisés.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, i.e. que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements, sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Gestion des placements et garde des valeurs ».

Conversion de devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste des revenus de placements.

Immobilisations

Le mobilier, les équipements et les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de revenus et de dépenses s'y rapportant. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. Placements

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

La politique de placement vise principalement à optimiser, avec un niveau de risque acceptable, les rendements de la caisse de retraite dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions présentes du Règlement du Régime.

Dans sa politique de placement, le Comité de retraite a adopté une répartition stratégique à long terme des placements dans plusieurs classes d'actifs et dans un grand nombre de pays, laquelle vise à réduire les risques liés à la volatilité des marchés. De plus, la politique de placement permet des déviations tactiques à cette stratégie afin de profiter des mouvements à court terme des marchés.

Pour des raisons d'économie, d'efficacité, de rapidité d'exécution et d'accessibilité à certains marchés, le Comité de retraite peut autoriser l'utilisation de produits dérivés sur des marchés organisés complètement liquides, évalués au marché quotidiennement, afin de reproduire des indices boursiers, obligataires ou monétaires reconnus.

La politique de placement prévoit aussi l'utilisation d'instruments financiers de couverture des monnaies afin de gérer certains risques de devises.

Toujours dans une optique de contrôle du risque en diminuant la volatilité du portefeuille, les fonds de couverture sont utilisés comme élément de diversification qui a comme caractéristique une faible corrélation avec les autres classes d'actifs.

Les différents risques de change, de taux d'intérêt, de prix et de crédit sont décrits, lorsque pertinent, dans chacune des catégories d'actifs de la présente note.

a. Obligations et fonds d'obligations

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 3,98 % (5,00 % en 2004) sur la valeur du portefeuille obligataire.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon / valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,04 % au 31 décembre 2005 (4,60 % en 2004).

Le poste « Obligations et fonds d'obligations » s'élevant à 497 077 000 \$ (485 530 000 \$ en 2004) comprend des obligations et des fonds d'obligations canadiennes de 498 359 000 \$ (494 555 000 \$ en 2004) et des fonds d'obligations étrangères de 65 501 000 \$ (57 028 000 \$ en 2004). Certaines de ces obligations sont déposées en contrepartie des contrats à terme pour un montant de 66 783 000 \$ (66 053 000 \$ en 2004) et sont présentées dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

1) Obligations et participation du Régime dans des fonds d'obligations canadiennes (26,5 % de l'actif total)

La répartition des titres par catégorie d'émetteurs, incluant les obligations déposées en contrepartie des contrats à terme (66 783 000 \$ en 2005 et 66 053 000 \$ en 2004), se détaille ainsi :

				2005	2004	
	INDICE UNIVERSEL SCOTIA CAPITAL	% DE LA CATÉGORIE	OBLIGATIONS	FONDS D'OBLIGATIONS	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR
FÉDÉRALES	44,5 %	50,2 %	170 790	79 463	250 253	172 414
PROVINCIALES ET GARANTIES	26,1 %	25,0 %	82 004	42 663	124 667	192 286
MUNICIPALES	1,3 %	0,6 %	-	2 675	2 675	2 720
DE SOCIÉTÉS	28,1 %	24,2 %	-	120 764	120 764	127 135
	100,0%	100,0%	252 794	245 565	498 359	494 555

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

ÉCHÉANCE	DE 0 À 5 ANS		DE 6 À 10 ANS		11 ANS ET PLUS		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
JUSTE VALEUR								
FÉDÉRALES	161 280	89 104	9 510	2 412	-	17 864	170 790	109 380
PROVINCIALES ET GARANTIES	56 056	99 507	-	-	25 948	38 295	82 004	137 802
	217 336	188 611	9 510	2 412	25 948	56 159	252 794	247 182

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires canadiennes.

L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

ÉCHÉANCE	DE 0 À 5 ANS		DE 6 À 10 ANS		11 ANS ET PLUS		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
JUSTE VALEUR								
FÉDÉRALES	43 359	27 839	19 761	11 634	16 343	23 561	79 463	63 034
PROVINCIALES ET GARANTIES	11 510	20 829	11 329	12 054	19 823	21 601	42 662	54 484
MUNICIPALES	459	548	975	963	1 241	1 209	2 675	2 720
DE SOCIÉTÉS	58 330	71 215	31 873	29 711	30 562	26 209	120 765	127 135
	113 658	120 431	63 938	54 362	67 969	72 580	245 565	247 373

a. Obligations et fonds d'obligations (suite)

2) Participation du Régime dans un fonds d'obligations étrangères (3,5 % de l'actif total) :

	% DE LA CATÉGORIE	2005 JUSTE VALEUR	2004 JUSTE VALEUR
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			
BRÉSIL	20,5 %	13 438	12 667
VENEZUELA	12,8 %	8 372	3 465
MEXIQUE	12,5 %	8 208	4 937
ARGENTINE	6,7 %	4 369	3 184
AUTRES PAYS (5) (5 en 2004)	12,3 %	8 071	7 344
EUROPE			
RUSSIE	21,2 %	13 901	11 417
AUTRES PAYS (10) (11 en 2004)	1,2 %	814	4 115
PACIFIQUE / ASIE			
PHILIPPINES	7,4 %	4 846	1 734
AUTRES PAYS (8) (8 en 2004)	9,9 %	6 467	9 635
AFRIQUE / MOYEN-ORIENT			
TURQUIE	12,0 %	7 862	4 883
AUTRES PAYS (4) (5 en 2004)	2,7 %	1 773	2 965
ENCAISSE NETTE	(19,2 %)	(12 620)	(9 318)
	100,0%	65 501	57 028

b. Actions et fonds d'actions

Le poste « Actions et fonds d'actions » s'élevant à 766 542 000 \$ (745 294 000 \$ en 2004) comprend l'ensemble des actions canadiennes de 492 719 000 \$ (433 251 000 \$ en 2004) et la participation du Régime dans des fonds d'actions étrangères de 273 823 000 \$ (310 043 000 \$ en 2004).

La plupart des actions détenues par le Régime sont transigées sur des marchés reconnus et organisés.

1) Actions canadiennes (26,2 % de l'actif total) :

	S&P/TSX	% DE LA CATÉGORIE	2005 JUSTE VALEUR	2004 JUSTE VALEUR
SERVICES FINANCIERS	31,6 %	26,8 %	132 181	117 826
ÉNERGIE	27,4 %	21,3 %	105 068	79 086
MATIÈRES PREMIÈRES	15,1 %	12,5 %	61 659	56 099
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	5,2 %	9,3 %	45 797	46 519
CONSOMMATION - PRODUIT DE BASE	3,2 %	6,3 %	31 106	25 300
PRODUITS INDUSTRIELS	5,5 %	6,2 %	30 497	25 211
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	4,2 %	5,8 %	28 740	19 914
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	5,2 %	5,7 %	27 881	26 318
AUTRES SECTEURS	2,6 %	6,1 %	29 790	38 978
	100,0%	100,0%	492 719	435 251

2) Participation du Régime dans des fonds d'actions étrangères (14,5 % de l'actif total) :

	% DE LA CATÉGORIE	2005 JUSTE VALEUR	2004 JUSTE VALEUR
AMÉRIQUES			
ÉTATS-UNIS	15,2%	41 631	49 674
AUTRES PAYS (5) (3 en 2004)	6,0 %	16 521	11 823
EUROPE			
ROYAUME-UNI	18,3 %	50 074	53 701
SUISSE	7,8 %	21 342	23 270
FRANCE	7,3 %	19 861	24 477
ALLEMAGNE	5,4 %	14 877	13 033
AUTRES PAYS (9) (15 en 2004)	13,3 %	36 452	49 682
PACIFIQUE / ASIE			
JAPON	19,5 %	53 511	44 335
AUTRES PAYS (5) (11 en 2004)	7,2 %	19 554	33 055
AFRIQUE / PROCHE ET MOYEN-ORIENT			
0 PAYS (4 en 2004)	-	-	6 993
	100,0%	273 823	310 043

c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient, au 31 décembre 2005, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite CDOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagement de 175 529 000 \$ (180 045 000 \$ en 2004) sur l'indice S&P 500 et avec un taux d'intérêt implicite Libor d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagement de 48 425 000 \$ (aucun en 2004) sur différents indices mondiaux.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	% DE LA CATÉGORIE	2005 JUSTE VALEUR	% DE LA CATÉGORIE	2004 JUSTE VALEUR
ENCAISSE ET DÉPÔTS SUR MARGES	10,8 %	24 554	7,7 %	14 915
EFFETS COMMERCIAUX	30,6 %	69 424	24,1 %	46 591
TITRES À REVENUS FIXES	29,5 %	66 783	34,1 %	66 053
PARTICIPATION DANS UN FONDS COMMUN REGROUPANT DES FONDS DE COUVERTURE	29,1 %	65 992	34,1 %	65 944
	100,0%	226 753	100,0%	193 503

d. Fonds et prêts hypothécaires (3,1 % de l'actif total)

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada, et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

e. Placements alternatifs (7,7 % de l'actif total)

Les placements alternatifs sont composés des éléments suivants :

	2005	2004
FONDS REGROUPANT PLUSIEURS FONDS UTILISANT PLUSIEURS STRATÉGIES DE PLACEMENT (FONDS DE COUVERTURE)	98 003	15 730
BILLET SUBORDONNÉ	13 100	15 000
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE	32 989	25 010
	144 092	55 740

Les sociétés en commandite composant les placements alternatifs se répartissent ainsi :

	2005			2004		
	CAPITAL ENGAGÉ	CAPITAL SOUSCRIT ET VERSÉ	JUSTE VALEUR	CAPITAL ENGAGÉ	CAPITAL SOUSCRIT ET VERSÉ	JUSTE VALEUR
SOCIÉTÉS CANADIENNES	48 135	18 775	15 800	40 125	13 808	9 183
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	47 997	24 674	17 189	34 975	19 648	15 827
	96 132	43 449	32 989	75 100	33 456	25 010

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas transigés sur des marchés organisés, ce qui restreint les mouvements de prix de ces placements.

f. Placements immobiliers (6,0 % de l'actif total)

Les placements immobiliers sont composés des éléments suivants :

	2005	2004
FONDS IMMOBILIERS	110 775	70 017
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	2 798	1 663
	113 573	71 680

Allocation tactique des placements

Le processus d'allocation tactique des actifs entre les marchés financiers canadiens et américains permet, au moyen de contrats à terme sur les marchés organisés, de modifier notre exposition effective. Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, l'allocation tactique a eu pour effet de modifier la répartition de la juste valeur des placements de la façon suivante :

	2005 ALLOCATION TACTIQUE	AVANT ALLOCATION TACTIQUE	2004 ALLOCATION TACTIQUE	ALLOCATION TACTIQUE
EFFETS COMMERCIAUX	-	23 241	71 372	94 613
OBLIGATIONS ET FONDS D'OBLIGATIONS	-	485 530	-	485 530
ACTIONS ET FONDS D'ACTIONS CANADIENNES	-	435 251	(40 006)	395 245
ACTIONS AMÉRICAINES (A)	-	229 751	(31 366)	198 385
AUTRES ACTIONS ET FONDS D'AUTRES ACTIONS ÉTRANGÈRES	-	260 369	-	260 369
AUTRES ACTIFS	-	200 827	-	200 827
	-	1 634 969	-	1 634 969

(A) Incluant les actifs déposés en contrepartie des contrats à terme sur le S&P 500.

Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement via les fonds communs et les sociétés en commandite :

DEVICES	DÉTENUS DIRECTEMENT	DÉTENUS INDIRECTEMENT	2005 JUSTE VALEUR TOTALE	2004 JUSTE VALEUR TOTALE
DOLLAR AMÉRICAIN	221 636	44 020	265 656	206 524
EURO	6 238	67 599	73 837	81 368
YEN	4 304	53 512	57 758	44 637
LIVRE STERLING	1 912	50 846	52 758	54 309
AUTRES DEVICES (29) (25 en 2004)	12 916	66 811	79 727	79 605
	247 006	282 788	529 794	466 443

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des contrats sur devises. Au 31 décembre 2005, le Régime s'est engagé à vendre pour 110 000 000 \$ US en janvier 2006 à un taux de 1,16040. La juste valeur négative de ces contrats est de 538 340 \$ au 31 décembre 2005 comptabilisée sous la rubrique « Encaisse des fiduciaires et dépôts sur marges à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations ». Aucun contrat n'était détenu en 2004.

4. Revenus de placements

Les revenus (pertes) provenant des placements se détaillent ainsi :

	REVENUS		GAINS (PERTES) RÉALISÉ(E)S		VARIATION JUSTE VALEUR		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
ENCAISSE, EFFETS COMMERCIAUX	535	307	-	-	72	(41)	607	266
OBLIGATIONS ET FONDS D'OBLIGATIONS	22 233	23 304	6 779	5 619	4 139	7 899	33 151	36 822
ACTIONS ET FONDS D'ACTIONS	23 307	33 120	63 495	(52 205)	50 723	120 349	137 525	101 264
ACTIFS DÉPOSÉS EN CONTREPARTIE ET PRODUITS DÉRIVÉS	10 791	20 293	(14 953)	233	11 893	(1 693)	7 731	18 833
FONDS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	4 446	3 506	-	-	39	153	4 485	3 659
PLACEMENTS ALTERNATIFS	8 882	1 294	-	633	(2 575)	83	6 307	2 010
PLACEMENTS IMMOBILIERS	5 936	3 000	-	-	24 299	10 520	30 235	13 520
GESTION DE DEVICES	-	-	7 129	-	(538)	-	6 591	-
ALLOCATION TACTIQUE DES ACTIFS	-	-	(10 689)	(388)	-	-	(10 689)	(388)
FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE	(541)	99	(3 226)	(2 714)	-	-	(3 767)	(2 615)
AUTRES REVENUS DE PLACEMENTS	385	176	23	110	-	-	408	286
	75 974	85 099	48 558	(48 712)	88 052	137 270	212 584	173 657

5. Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite pour 2004 était de 8,4 %. Pour 2005, le taux de cotisation est de 9,083 % à compter du 1^{er} janvier et de 10,4 % à compter du 1^{er} juillet. Pour 2006 et 2007, le taux de cotisation sera de 10,4 %.

Ce taux, appliqué au traitement du participant dont on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

Les cotisations se détaillent ainsi :

	2005	2004
MEMBRES		
COTISATIONS DE L'ANNÉE COURANTE	33 625	26 416
AJUSTEMENTS D'ANNÉES ANTÉRIEURES	183	81
RACHATS D'ANNÉES DE SERVICE	1 971	2 177
COTISATIONS ADDITIONNELLES	88	352
	35 867	29 026
EMPLOYEURS		
COTISATIONS DE L'ANNÉE COURANTE	33 625	26 416
AJUSTEMENTS D'ANNÉES ANTÉRIEURES	171	76
RACHATS D'ANNÉES DE SERVICE	137	250
	33 933	26 742

6. Frais d'administration

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	PLACEMENTS		ADMINISTRATION DU RÉGLEMENT		ADMINISTRATION GÉNÉRALE		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET FORMATION	353	234	1 104	1 251	983	1 271	2 440	2 756
DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS	85	65	26	76	107	93	218	234
DÉPENSES D'OPÉRATION	69	44	384	389	207	210	660	643
FRAIS EXTERNES	53	51	278	424	109	115	440	590
AUTRES DÉPENSES	25	22	104	138	71	97	200	257
	585	416	1 896	2 278	1 477	1 786	3 958	4 480

7. Obligations relatives aux prestations

Le cabinet d'actuaire Morneau Sobeco a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2005 sur la base de la revue de la situation financière à cette date, telle que prévue à la section 23 du Règlement du Régime, bien qu'une évaluation actuarielle ait été produite au 28 février 2005. Conséquemment, aucune extrapolation n'était requise au 31 décembre 2005, contrairement à la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2004 qui avait été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle du 31 janvier 2004.

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2005	2004
RENDEMENT DE L'ACTIF	7,25 %	8,00 %
FRAIS D'ADMINISTRATION ET FRAIS DIRECT DE GESTION	0,50 %	0,50 %
AUGMENTATION DES ÉCHELLES SALARIALES	3,50 %	4,00 %
TAUX D'INDEXATION DES RENTES	3,00 %	3,50 %

Obligations relatives aux prestations (suite)

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, afin de refléter l'effet de la situation économique actuelle, un taux de 2,0 % (2,0 % au 31 décembre 2004) en plus de l'échelle des salaires a été utilisé dans les hypothèses actuarielles relatives aux augmentations de salaires pour les années 2006 à 2008 (2004 à 2007 au 31 décembre 2004). L'hypothèse d'indexation des rentes est de 2,3 % (2,5 % au 31 décembre 2004) pour 2006 et 2,0 % pour les années 2007 et 2008 (2004 à 2007 au 31 décembre 2004). Quant à l'hypothèse de rendement de l'actif, elle est de 6,25 % (7,00 % au 31 décembre 2004) pour les années 2006 à 2008 (2004 à 2007 au 31 décembre 2004).

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). La revue de la situation financière est basée sur la juste valeur des éléments d'actif, modifiée pour tenir compte d'une partie de la différence entre le rendement réel (i.e. net de l'inflation et des augmentations de salaire) effectif et le rendement réel selon les hypothèses actuarielles. La différence précitée est graduellement portée aux éléments d'actif au taux annuel de 20 % et le solde de 80 % est porté en réserve.

La partie non prise en compte de la juste valeur est de 44 741 000 \$ au 31 décembre 2005 (partie excédentaire à la juste valeur prise en compte de 74 649 000 \$ au 31 décembre 2004).

8. Capitalisation

Au 31 décembre 2005, les résultats de la revue de la situation financière, telle que prévue à la section 23 du Règlement du Régime et effectuée par Morneau Sobeco, montrent une insuffisance de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'élevant à 2 817 000 \$ alors que les résultats au 31 décembre 2004 considérant l'extrapolation au 31 décembre 2004 de l'évaluation actuarielle du 31 janvier 2004, indiquaient un excédent de 113 094 000 \$, soit une diminution de 115 911 000 \$, donnant ainsi un taux de capitalisation de 99,8 % en 2005 par rapport à 107,0 % en 2004.

La dernière évaluation actuarielle en date du 28 février 2005 montrait un surplus actuariel de 55 123 000 \$, donnant ainsi un taux de capitalisation de 103,3 %.

9. Engagements

Le Régime de retraite de l'Université du Québec loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2014.

Les loyers futurs comprennent les paiements suivants :

2006	2007	2008	2009	2010	2011 et suivantes	Total
215	215	215	215	215	842	1 917

La Fédération des retraités de l'Université du Québec et ses associations affiliées

■ Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal (APRÈS l'UQAM)

Thérèse Leduc, présidente

176, rue Denonville, Laval (Québec) H7W 2M9 téléphone: 450-686-8211 courriel: t.r.leduc@sympatico.ca

■ Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU)

Céline Label, présidente

670, avenue de l'Alverne, app. 2, Québec (Québec) G1R 2L8 téléphone: 418-527-3871 courriel: celilabe@globetrotter.net

■ Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal (APR-UQAM)

Jacques Lefebvre, président

8448, rue Lajeunesse, Montréal (Québec) H2P 2E6 téléphone: 514-385-0757 courriel: president@apr-uqam.org

■ Association des professeurs retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières (APR-UQTR)

Paul Gagné, président

230, rue Jonette, Saint-Étienne-des-Grès (Québec), G0X 2P0 téléphone: 819-535-1363 courriel: paul_gagne@hotmail.com

■ Association des professeurs retraités de l'École nationale d'administration publique (ARENAP)

Claude Angers, président

5432, rue Nicolas-Giroux, Québec (Québec) G1H 6T5 téléphone: 418-627-1707 courriel: clangers@videotron.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi (ARUQAC)

Diane Chrétien, présidente

242, rue Comtois, Chicoutimi (Québec) G7G 3Y2 téléphone: 418-549-7124 courriel: adelaid@videotron.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec à Rimouski (ARUQAR)

Gaston Dumont, président

300, allée des Ursulines, E-308, Rimouski (Québec) G5L 3A1 téléphone: 418-724-9201 courriel: dumont.gaston@cgocable.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (ARUQAT)

Jean-Paul Charlebois, président

1483, rue Paradis, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5V1 téléphone: 819-797-9669 courriel: charlebois.jean-paul@cegepat.qc.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais (ARUQO)

Yves Asselin, président

45, rue des Capucines, Gatineau (Québec) J9A 1S8 téléphone: 819-770-3910 courriel: yves.asselin@uqo.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) (ARUQSS)

Pierre Dionne, président

1457, rue de Nerval, Sainte-Foy (Québec) G2G 1R6 téléphone: 418-871-4036 courriel: pierre_dionne@uqss.quebec.ca

■ Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ARUQTR)

Claude Vézina, président

72, chemin de l'Amitié, Saint-Mathieu-du-Parc (Québec) G0X 1N0 courriel: claude.vezina@uqtr.ca

Liste des retraités et des décès

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.



Comités, direction du Secrétariat et partenaires

(en date du 31 décembre 2005)

Les membres du Comité de retraite

Eugène Arsenault		UQ
Marcel Belleau	Désigné par les membres non actifs et les bénéficiaires	
Daniel Bénéteau		UQAR
Luc Bergeron		UQAT
Michel Bourassa	Désigné par l'Assemblée des gouverneurs	
Andrée Castonguay		UQAC
Martin Côté		UQAC
Pierre Coulombe	Désigné par l'Assemblée des gouverneurs	
René Delsanne	Désigné par les membres actifs	
Céline Dupuis		UQAR
René Garneau		UQTR
Jacques Giroux		UQAT
John R. Hodgson		ENAP
Louise Laflamme		ENAP
Jean Lavoie		INRS
Émile Leroux		UQO
Michel Lizée		UQAM
Mauro Malservisi		UQAM
Pierre-Paul Mercier		INRS
Marc Papillon		UQTR
Gilles Picard		ETS
Paul Préseault		UQO
Michel Quimper		UQ
Michel Sanschagrin	Membre indépendant désigné par le Comité de retraite	
Normand Trudel		ETS
Florent Vignola	Désigné par les membres non actifs et les bénéficiaires, sans droit de vote	

Observateurs invités

Raymond Brulotte	TÉLUQ, composante de l'UQAM
Gaétan Naud	TÉLUQ, composante de l'UQAM

Les membres du Comité de déontologie

Raymond Brulotte	TÉLUQ, composante de l'UQAM
Gaétan Naud	TÉLUQ, composante de l'UQAM
Marie-France Gagnier	UQTR
Dany Rondeau	UQAR
vacant	

Les membres du Comité exécutif

Martin Côté
Émile Leroux
Michel Lizée
Mauro Malservisi
Marc Papillon
Michel Quimper

Les membres du Comité de placement

Daniel Bénéteau	
René Delsanne	
René Garneau	
Jacques Giroux	
Reynald Harpin	Membre externe
Jean Lavoie	
Michel Lizée	

Les membres du sous-comité consultatif de la répartition des actifs

André Bineau	Membre externe
Reynald Harpin	Membre externe
Claude Lemire	Membre externe

Les membres du Comité de vérification

Eugène Arsenault	
Michel Bélanger	Membre externe
Luc Bergeron	
Andrée Castonguay	
Jacques Dumont	Membre externe
Louise Laflamme	

Les participants du Comité des usagers

Romaine April	ENAP
Ginette Belleau	INRS
Madeleine Belzile	UQAR
Lucie Blanchet	RRUQ
Angèle Bouchard	UQAT
Michèle Breton	TÉLUQ, composante de l'UQAM
Lucie Dubé	UQTR
Johanne Lareau	UQAM
Line L'Espérance	UQO
Joanne Morneau	ETS
Jacinthe Normand	UQ
Danièle Parent	UQAC

La direction du Secrétariat

Mme Guylaine Lebel
directrice conseil à la
gouvernance et aux
affaires juridiques

M. Michel Montour
directeur de l'actuariat

M. Richard Laflamme
directeur général

Mme Julie LeBel
directrice des services
administratifs

M. Louis Langlois
directeur des placements,
du contrôle et de
la comptabilité

Les principaux conseillers externes

ACTUAIRES	MORNEAU SOBECO	MONTRÉAL
BANQUE	BANQUE NATIONALE DU CANADA	QUÉBEC
CONSEILLERS JURIDIQUES	OGILVY RENAULT LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS	QUÉBEC MONTRÉAL
GARDIENS DES VALEURS	FIDUCIE DESJARDINS FIDUCIE STATE STREET	MONTRÉAL MONTRÉAL ET BOSTON

Les gestionnaires de portefeuilles

ACTIONS CANADIENNES	MONTRUSCO BOLTON FOYSTON GORDON & PAYNE LETKO BROUSSEAU & ASSOCIÉS	MONTRÉAL TORONTO MONTRÉAL
OBLIGATIONS CANADIENNES	ADDENDA CAPITAL INC. GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	MONTRÉAL MONTRÉAL
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES	ASHMORE INVESTMENT MANAGEMENT	LONDRES
FONDS DE DETTES IMMOBILIÈRES	CDP CAPITAL	MONTRÉAL
FONDS IMMOBILIERS	BENTALL INVESTMENT MANAGEMENT CDP CAPITAL	VANCOUVER MONTRÉAL
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INDEXÉS	BONA VISTA ASSET MANAGEMENT LIMITED FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	TORONTO TORONTO
ACTIONS MONDIALES À PETITES CAPITALISATIONS	BRANDES INVESTMENTS PARTNERS	TORONTO
ACTIONS SYNTHÉTIQUES MONDIALES	STATE STREET GLOBAL MARKETS	TORONTO
ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS (NON NORD-AMÉRICAINES)	J.P. MORGAN FLEMING	LONDRES
ACTIONS SYNTHÉTIQUES S&P 500	NORTHWATER CAPITAL MANAGEMENT INC.	TORONTO
PLACEMENTS PRIVÉS	EDGESTONE CAPITAL PARTENAIRES GENECHEM THERAPEUTICS MANAGEMENT MAESTRO, GESTIONNAIRES DE CAPITEAUX IMMOBILIERS NOVACAP PARTENAIRE FINANCIER PENFUND MEZZANINE FINANCING SCHRODER VENTURES TRENAP, S.E.C WILTON ASSET MANAGEMENT WOODSIDE FUND	TORONTO MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL TORONTO MONTRÉAL MONTRÉAL BOSTON REDWOOD SHORES
ALLOCATION TACTIQUE DES ACTIFS	NORTHWATER CAPITAL MANAGEMENT INC.	TORONTO
FONDS DE COUVERTURE	INNOCAP HR STRATEGIES INC. PRIVATE ADVISORS	MONTRÉAL MONTRÉAL RICHMOND

Assemblées annuelles Calendrier

Juin 2006

LUNDI 5

9 h à 11 h
Trois-Rivières
UQTR, Pavillon Ringuet
Local 4020

14 h 30 à 16 h 30
Québec
ENAP, INRS, RRUQ,
TÉLUQ, UQ, UQAR-Lévis
U.Q. Salles
2330-2332

MARDI 6

9 h à 11 h
Hull
UQO, Salle D-0443

14 h 30 à 16 h 30
Rouyn
UQAT, Salle C-200

MERCREDI 7

9 h à 11 h
Chicoutimi
UQAC, Local P-O-5000

14 h 30 à 16 h 30
Rimouski
UQAR, Salle E-303

JEUDI 8

9 h à 11 h
Laval
INRS Campus IAF
Salle Pasteur

14 h 30 à 16 h 30
Montréal
ETS
Local A-1170

VENDREDI 9

9 h à 11 h
Montréal
TELUQ
ENAP
UQAM
405, St-Catherine Est
Judith-Jasmin
Studio-Théâtre
Alfred-Laliberté
(local JM-500)

www.rruq.ca

Saviez vous que...

182 participants ont pris leur retraite en 2005 ?
Cela représente une hausse de 17 % par rapport à
l'an dernier. En plus d'augmenter le nombre
de mise à la retraite, la vague des « baby-boomers »
entraînera une hausse du volume de plusieurs services
connexes (estimations de rente, rachats de service,
renseignements divers, etc.).

Des informations et des outils personnalisés
vous concernant se retrouvent dans la section
« Votre profil personnel » du site. Cette section
prendra de plus en plus d'importance
étant donné le nombre grandissant
de personnes admissibles à la retraite.
Consultez-là au besoin !

Régime de
Retraite de
l'Université
du Québec



Votre profil personnel

Avantages en direct

Régime de
Retraite de
l'Université
du Québec



Régime de retraite de l'Université du Québec
2600, boulevard Laurier, bureau 600
Sainte-Foy (Québec) G1V 4W1
Téléphone: 418-654-3850
Sans Frais: 1-888-236-3677
Télécopieur: 418-654-3854
Site Internet: www.rruq.ca